



académie
Créteil
direction des services
départementaux
de l'éducation nationale
Seine-Saint-Denis
éducation
nationale



A Bobigny le 31 mai 2017

L'inspecteur d'académie, directeur académique des services de l'Éducation nationale de la Seine-Saint-Denis

à

Mesdames et messieurs les inspecteur.rice.s de l'Éducation nationale,
Mesdames et messieurs les directeur.rice.s d'école s/c de mesdames et messieurs les inspecteur.rice.s de l'Éducation nationale

Objet : dispositif départemental *École et Cinéma* 2017/2018

Madame, Monsieur,

Nous avons l'honneur de vous informer de l'ouverture, comme chaque année, du dispositif départemental « École et Cinéma en Seine-Saint-Denis » pour la saison 2017/2018. La thématique retenue est « D'aventures en aventures ».

Dès cette rentrée, la coordination sera partagée par la direction des services départementaux de l'Éducation nationale de Seine-Saint-Denis et *Cinémas 93*, l'association des salles publiques et associatives du département, avec le soutien de la DRAC (Direction Régionale des Affaires culturelles de l'Ile-de-France) et des collectivités territoriale.

Cette action initiée sur le plan national par l'association Les Enfants de Cinéma, en partenariat avec le Centre National de la cinématographie (CNC - ministère de la culture et de la communication), la DGESCO et CANOPÉ (ministère de l'Éducation nationale) a concerné l'année dernière 11.001 élèves et 469 classes du département, de la grande section de maternelle au cours moyen deuxième année.

Elle a l'ambition de former l'enfant spectateur par la découverte active en salle de l'art cinématographique et, ce faisant, de lutter contre les inégalités en favorisant l'égal accès à l'art et à la culture. Cette action contribue à la réussite scolaire de tous les élèves. Elle leur permet aussi d'appréhender le réel et l'imaginaire, de se construire une culture commune, tout en développant une pratique culturelle dans un cinéma de proximité, lieu de partage et de lien social.

« École et cinéma » précède « Collège au cinéma », dans la continuité du **Parcours d'éducation artistique et culturelle de l'élève** introduit par la loi pour la refondation de l'École de la République. Cette action trouve sa place dans les nouveaux programmes d'enseignement des arts visuels à l'école primaire, tant au titre des pratiques artistiques qu'à celui de l'enseignement de l'histoire des arts.

En souhaitant que cette nouvelle édition d'« École et cinéma » constitue une aventure cinématographique riche et stimulante, et en vous remerciant de l'attention que vous porterez à sa bonne mise en œuvre, nous vous prions d'agréer, madame, monsieur, l'expression de notre considération distinguée,

L'inspecteur académique, directeur académique des services de l'Éducation nationale de la Seine-Saint-Denis

Christian Wassenberg

La présidente de l'association Cinémas 93

Annie Thomas